

25 FEV. 2016

013065



2023

Groupe de Recherche et d'Etudes Environnementales
317 rue 17, Cité Malick Sy HLM Thiès ♦ B.P. 219 Thiès, Sénégal/♦Point E 21, rue de
Kaolack-Dakar ♦ B.P. 16008 Dakar, Fann
Tél/Fax : (221) 33 951 68 30/ 33 825 71 20
♦ E-mail : greensenegaldk@orange.sn
♦ Site web: www.greensenegal.net

TITRE DU PROJET :

**Appui à la création et au renforcement d'une
Alliance pour la Promotion des Aires et
Territoires du Patrimoine Autochtone et
Communautaire (APACs) au Sénégal**

Février 2016

I. Fiche de Présentation

TITRE DU PROJET : «Appui à la création et au renforcement d'une Alliance Nationale et pour la Promotion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) au Sénégal»
Organisation requérante et porteur : GREEN SENEGAL

Domaines d'Interventions :

- Gestion des ressources naturelles (GRN)
- Promotion de la sécurité alimentaire ;
- Protection de l'environnement ;
- Information, éducation, communication, plaidoyer ;
- Formation ;
- Planification participative
- Environnement Marin et Côtier, Pêche

PAYS : SENEGAL

REGION/LOCALITE :

DUREE DU PROJET : 36 Mois

PORTEUR DE PROJET : ONG GREEN SENEGAL

COUT TOTAL DU PROJET :

28 994 000 FCFA

REGIONS ET APACs CIBLES :

- THIES (2)
- FATCK (1)
- LOUGA (1)
- SAINT LOUIS (1)

TOTAL = 5 APACs

- THIES (RNIC Somone (Thiès/ Mbour et RN Popenguine),
- FATICK (RNC Palmarin, Fimela)
- LOUGA (RNC Thiambène Tyll)
- SAINT LOUIS (RNC Gandon)

PERSONNES DE CONTACTS : Mme Voré Gana Seck, Directrice GREEN SENEGAL, 19 HLM Route de Dakar à Thiès, 21, Rue de Kaolack, Point E/Dakar

Tel : 33 825 71 20, 221 77 648 94 41

voregana@yahoo.fr

I. CONTEXTE

La problématique de la gestion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC) a pris des dimensions considérables ces dernières années si l'on en juge par la mobilisation nationale et internationale qu'elle a suscitée et continue de susciter. En Mai 1992 à Nairobi, les Nations Unies adoptaient la convention sur la diversité biologique. Elle fut ouverte à la signature le 5 Juin 1992 lors de la conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED) à Rio au Brésil. En sus à cette convention, il y a aussi le **Protocole de Nagoya** Il a été adopté par la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations unies, le 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon, et est entré en vigueur le 12 octobre 2014. Toutes ces mesures politiques internationales visent un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques de « plantes, animaux, bactéries ou d'autres organismes, dans un but commercial, de recherche ou pour d'autres objectifs ». Ainsi l'un des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique) et de combattre la « Biopiraterie » (l'appropriation illégitime des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles autochtones). Le Sénégal à l'instar du sommet de Rio sur le développement durable avait longtemps entrepris un processus de conservation des ressources naturelles. Cette volonté s'explique à travers la signature de la convention d'Alger en 1968 relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel et la convention de Ramsar en 1977 relative à la protection des habitats des zones humides. Ces deux conventions ont abouti à l'érection au Sénégal d'Aires Protégées pour la conservation et la gestion des ressources naturelles. Le respect accordé aux Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC) n'a cessé d'évoluer positivement avec le respect de la tradition qui prend en compte le savoir endogène et les valeurs authentiques liées à l'histoire des peuples et leurs pratiques traditionnelles. La signification donnée aux pratiques a pour levier et fondement la nature dans toute sa diversité. Les croyances mystiques traditionnelles qui caractérisent ces peuples depuis l'antiquité sont en étroite relation avec la nature qui presque parfois a un caractère sacré chez certains peuples Africains. L'évolution de la science ne saurait apporter des remèdes à tout le questionnement dont l'humanité se pose actuellement. Ainsi les Aires et Patrimoine Autochtone ont longtemps était considérés comme des sanctuaires pour contribue à la spiritualité des individus et qui permettent de résoudre des problèmes liés à la survie de l'homme de par la diversité des espèces et la valorisation de certaines ressources fauniques et floristiques pour la vie.

II. JUSTIFICATION

La prise en compte des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC) relative aussi à la préservation des équilibres écologiques et à la dépendance naturelle des peuples, apparaît aujourd'hui comme une dimension essentielle des actions à entreprendre en matière de développement social, économique et culturel. C'est pourquoi il est devenu opportun d'impliquer les populations à tous les niveaux du processus de gestion de ces aires et territoires du Patrimoine Autochtone Communautaire vu leur savoir écologique traditionnel et élargir le champ d'action aux autres acteurs nationaux afin de mieux sauvegarder la biodiversité. Parallèlement, un travail de recherche action a été conduit et a permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- Les effets des changements climatiques ont aggravé la rareté des ressources et participe davantage à l'appauvrissement des populations traditionnelles
- Les populations ont dans l'histoire développé des stratégies d'adaptations par rapport à la situation dont les principales sont : la diversification des activités économiques, la migration, la création d'aires protégées à des fins d'utilisation traditionnelle

A travers ce présent projet qui prend en compte les préoccupations de conservation de la biodiversité et la préservation de ces sites Protégées et gérés par des acteurs soucieux de la traditionnelle et de l'histoire des aïeux, Green Sénégal compte apporter toute son expertise dans l'accompagnement par la promotion de leur patrimoine naturel mais aussi et surtout dans les procédures d'organisation et de renforcement de la documentation comme indiqué dans les lignes directrices de l'appel à projet. Il s'agira surtout d'accompagner la prise en charge de la gestion des Aires Protégées existantes au Sénégal à atteindre leurs objectifs multiples et variés qui se résument à :

- protéger et gérer des espaces marins ou des estuaires afin d'assurer leur viabilité à long terme et de respecter leur diversité génétique
- protéger des espèces ou des populations animales ou végétales dont le statut est considéré comme endémique, rare, vulnérable, menacé, en conservant les habitats considérés comme critique pour ces espèces
- protéger et gérer des espaces nécessaires au cycle naturel d'espèces énormément importantes
- limiter et ou interdire les activités autour d'une zone sensible
- assurer l'accès aux ressources naturelles des populations pouvant être affectées par la création des aires protégées
- préserver, protéger et gérer les sites historiques, culturels et les paysages naturels afin d'en faire bénéficier les générations futures pour le maintien des traditions.

A travers cette mission, Green – Sénégal interviendra directement à côté des communautés traditionnelles en mettant l'accent sur leur mode et type de gestion de ces Aires Protégées avec l'implication de différents acteurs (Gouverneur, utilisateurs, institutions de tutelle, etc.).

III. PRESENTATION DE LA STRUCTURE REQUERANTE

Depuis sa création en 1999, l'ONG Green Sénégal accompagne les communautés dans la préservation de certaines aires à connotation traditionnelle pour le maintien de la diversité biologique et le respect des pesanteurs sociales. Ainsi Green Sénégal a accompagné autant d'initiatives dans ce sens pour leur gestion durable en contribuant au développement de réflexes écologiques durables chez ces peuples traditionnels. A travers cette mission de sauvegarde du patrimoine naturel, Green Sénégal a démarré avec ces derniers par un processus organisationnel et de mise en place progressive d'un réseau d'acteurs locaux (Réseau des Acteurs du Littoral et Regroupement pour la Protection de l'Environnement / Thiambène Tyll au Nord du Sénégal). Ces réseaux sont devenus des organisations faitières qui regroupent les partenaires de ces différents sites en milieu marin et continental. Dans le cadre de ce projet l'ONG Green Sénégal joue le rôle de maître d'œuvre du projet. En cette qualité, elle est responsable de la mise en place des activités, du suivi monitoring, la production des rapports et de la capitalisation. Elle va gérer le projet et sera l'interface entre les partenaires techniques et financiers et les populations bénéficiaires.

Pour la conduite du projet, Green Sénégal va engager des ressources humaines dont les tâches et leur degré d'intervention dans le projet et conséquemment leur prise en charge par le projet sont décrits dans le tableau suivant :

Fonction	Taches	Taux d'utilisation prévisionnel
Directrice Green Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> -Supervise toutes les actions de l'ONG (gestion administrative, financière et technique) -rend compte aux partenaires techniques et financiers, au conseil d'administration et à l'assemblée générale des états d'exécution du projet 	30%
Coordinateur du projet spécialisé en Aires Protégées	<ul style="list-style-type: none"> -assure de façon permanente la gestion du projet -appuie les partenaires de base dans la mise en place des activités -prépare et organise les missions et études -produit les rapports régulièrement -assure les actions de terrain, l'animation et l'appui conseil des bénéficiaires - Assures les consultations nationales et régionales 	100 %

IV. OBJECTIF GLOBAL

Promouvoir le renforcement et la gestion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC) au Sénégal.

V. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Accroître le niveau d'information et de connaissances sur les APAC
- Vulgariser les résultats de recherche au niveau national et régional
- Consultations régionales des APACs sur la thématiques foresterie – foncier et pêche dans 2 pays et 2 sites APACs /Pays
- Mettre en place une alliance puissante, fonctionnelle et opérationnelle regroupant les acteurs des APACs et leurs partenaires

VI. RESULTATS ATTENDUS

- Les niveaux de connaissance sur les APACs sont plus accrus.

- Les résultats de recherche nationaux et internationaux sur les APACs sont vulgarisés
- Des consultations régionales sont effectuées sur la thématique foresterie, foncier et pêche dans 2 pays et 2 sites APACs /Pays.
- Une alliance puissante, fonctionnelle et opérationnelle regroupant les acteurs des APACs et leurs partenaires est mise en place.

VII. *ACTIVITES A METTRE EN OEUVRE*

1) Atelier de lancement

Un atelier sera organisé au niveau de l'APACs de Palmarin. Celui-ci va regrouper 30 représentants issus des différentes zones éco-géographiques, des services techniques, partenaires au développement, des organisations d'appui ainsi que des organisations de base. L'atelier qui aura lieu dans la région de Fatick sera l'occasion de visiter avec les acteurs les différentes stratégies de gestion communautaires menées dans la zone. IL s'agira d'échanger avec ces derniers sur le concept. La capitalisation des expériences identifiées au cours de cet atelier permettra d'adopter un modèle opératoire commun et applicable par tous. L'option répondra nécessairement à tous les besoins identifiés dans les zones éco-géographiques. Les expériences traditionnelles en cours dans ce domaine aideront à identifier une stratégie simple, reproductible et comprise par tous. La définition d'un modèle est un gage de réussite à la recherche qui sera déclenchée dans la pratique dans les différents sites ciblés. A l'issue de cet atelier le consensus qui sera dégagé sera le point de départ de l'engagement de tous les acteurs.

2) Identification et caractérisation des sites APAC à Thiès, Fatick, Louga, Saint Louis

Le modèle de caractérisation sera le même pour tous les sites retenus selon les principales recommandations du bailleur. Ils concernent quatre régions et les sites ont des enjeux considérables au plan social, économique, culturel et culturel. Il s'agit d'initiatives d'envergures de conservation mises en place par les populations et gérées par les populations. Chaque site choisi dans son ensemble a des considérations qui tendent à limiter la dépréciation des ressources selon des modèles de compromission coutumière et/ou historique des populations l'ayant mis en place.

Elle est basée sur l'utilisation complète d'une fiche de renseignements conçue par Green – Sénégal et validée par le partenaire financier pour s'inscrire dans les normes requises et qui permet d'avoir toutes les informations sur les sites en question. Cette connaissance participe à la maîtrise des aléas écologiques. Les données seront traitées et exploitées d'une manière

judicieuse au niveau de Green – Sénégal. Les résultats de l'identification et la caractérisation consignés dans un document de référence qui aidera à évaluer l'impact des actions futurs et la pertinence des applications déclinées par le groupe de travail. En somme les atouts et faiblesses qui vont ressortir de l'identification et la caractérisation constitueront les principaux soubassements d'évolution des APACs.

3) *Diffusion des expériences nationales de APACs*

Les expériences qui seront développées sont actualisées et documentées. Un film sera réalisé sur chaque expérience des différentes zones cibles. Ces expériences sont ensuite publiées sous des supports adaptés (Affiches) ou fiches techniques pour une bonne diffusion. Toutes ces expériences seront ensuite capitalisées dans des CD – Rome afin d'atteindre tous les cibles à tous niveaux qu'il soit. Une base de données sera mise en place pour la consolidation des acquis. Cette option participe à la durabilité de l'action et au principe de gestion efficiente des avantages du projet.

4) *Consultations Sous – Régionales et visites d'expériences consolidantes*

Comme indiqué dans les lignes directrices, des consultations sous – régionales seront prises en compte dans la formulation. Trois pays seront visités par la coordination du projet pour voir et documenter des expériences sur les APACs (1 à 2 sites /Pays). Il s'agit du Mali, le Burkina Faso et la Mauritanie. Les deux premiers pays concernent la visite des expériences APACs sur la foresterie et autres ressources naturelles foncières ou vestiges utilitaires par les communautés. Enfin la Mauritanie pour les aspects pêche eu égard à sa grande tradition de pêche et ses côtes poissonneuses. Les populations vont être approchées en fonction d'un séjour maximum d'une semaine par pays pour s'enquérir des expériences diverses sur les APACs et les modèles de gestion. Il sera ensuite question de procéder à une étude comparative par rapport à la réalité de notre pays et s'enrichir d'expériences nouvelles qui seront prises en compte dans le document de synthèse. Ensuite il sera question de faire le partage avec les acteurs du pays pour les permettre d'améliorer leur modèle. La visite d'expériences consolidantes sous – régionales sera une étape décisive dans la mise en œuvre du projet. Elle permet de concrétiser les actions envisagées par le groupe des bénéficiaires. Cette stratégie vise à lever l'équivoque sur l'utilité sociale de l'APAC. L'échange avec les acteurs des expériences visitées donnera une réponse sur les principes de concertation sur la gestion endogène des APACs, mais aussi sur les techniques utilisées en fonction des préoccupations régionale zonales.

5) Organisation de forum / APACs

Un forum de partage est prévu dans chacune des régions (Thiès, Fatick, Louga, Saint Louis). Ces fora qui vont regrouper une diversité d'acteurs sont des moments de partage et de diffusion des expériences capitalisées au cours de la mise en œuvre de l'action. L'organisation des fora est aussi l'occasion de diffuser et de partager toutes les technologies traditionnelles entre acteurs. Cette vision permet d'associer tous les acteurs à la consolidation des expériences enregistrées. Mais de faire aussi une évaluation des impacts des couverts dans les différentes zones identifiés et de renforcer les positions à la gestion durable des ressources naturelles. La présentation des actions à tous les acteurs sociaux participe aussi à renforcer la communication au sein des différents groupes et adopter de nouvelles mesures.

6) Publication d'un document de synthèse national sur les APACs

Le travail de base effectué au niveau national permettra de produire un document de synthèse sur les APACs au Sénégal. Le document aura l'avantage de prendre en compte aussi des stratégies Africaines à travers les pays visités dans le projet afin de permettre de renforcer les capacités endogènes des acteurs des zones ciblées. L'intérêt du document en premier lieu est d'abord de faire la situation de référence pour répondre pour ensuite avec les acteurs proposer des stratégies d'amélioration et de renforcement. La transversalité Africaines des modèles traités permettront d'harmoniser sur le concept au niveau régional et facilitera la collaboration et les échanges d'expertise au niveau local. Il s'y ajoute que les parties prenantes seront dans l'optique de pouvoir améliorer leur système qui pourra être en relation avec les attentes des autres communautés de base.

7) Mise en place des organes fonctionnels de l'Alliance

L'alliance est le lieu de convergence des actions prévues dans le cadre de ce projet. Elle sera composée par les acteurs identifiés dans les différentes zones ciblées, de Green – Sénégal et du bailleur. Cette représentativité permet un échange enrichissant des expériences des différentes localités et la diffusion des informations au niveau national. Elle constitue l'outil de gestion des acquis. Pour un fonctionnement efficient, l'alliance sera structurée et des organes efficients seront mis en place. Les organes mis en place permettront à l'alliance de faire le suivi et la capitalisation des techniques mises en œuvre. La stratégie de fonctionnement de l'alliance sera de diverses manières et sera régie par la charte adoptée au sortir de l'atelier de restitution portant sur la caractérisation des sites de RNA retenus dans le

cadre du projet IRS. Mais la concertation et la communication seront les moyens privilégiés pour aboutir aux résultats visés. Les organes mis en place auront une mission spécifique déterminée qui permettra à l'alliance de fonctionner sur des bases sûres. Les organes auront des rôles et des responsabilités complémentaires. Un Groupe de travail, constitué de différents représentants d'institutions en rapport avec la mission du projet (Green – Sénégal, Plan, Vision Mondiale, Institut des Sciences de l'Environnement, Division Reboisement, UICN, Centre National de Recherche Forestière, Union Nationale des Coopératives et Exploitants Forestiers du Sénégal, les Organisations Communautaires de Base et le service forestier local) est déjà mis en place dont la fonction est de servir d'orientation à l'alliance. L'expertise du Groupe de Travail permet de cerner l'approche qui sera basée sur des options de la recherche fondamentale. La combinaison de l'exercice de la RNA et les facteurs écologiques permet d'aboutir à l'efficacité des résultats de l'action.

VIII. SCHEMA DE MISE EN ŒUVRE

a) La motivation des choix réalisés ;

La méthodologie d'intervention repose fondamentalement la participation des parties prenantes. L'approche gestion terroir sera prônée en premier lieu avec la révision des modèles d'organisation traditionnelle pour la gestion des Patrimoines Communautaires. Ces modèles ou structures de gestion traditionnelle en relation serviront d'interface au niveau local en charge du pilotage et du suivi de proximité.

b) Les mécanismes de participation prévus ;

Les focus group organisés et les base lines constituent les soubassements des options prises dans le choix des activités et de la planification qui en découle. Organisés de façon participative, les focus group auront à révéler toute les informations relatives à la gestion traditionnelle, historique, sociale et culturelle des Aires de Patrimoine Ciblées. Toutes les activités seront planifiées par les parties prenantes.

c) La motivation des partenaires éventuels et la répartition des tâches et responsabilités ;

Dans les zones ciblées, interviennent plusieurs acteurs à des échelons divers et variés. C'est le cas des Centres d'Appui au Développement Communautaires CADL, de l'Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural ANCAR, du Programme National de Développement Local PNDL et des partenaires agricoles comme l'ISRA et l'ISFAR l'institut de formation et

de recherche, et les ONG et les Eaux Forêts chargés de la Gestion des Ressources Naturelles. De la même façon nous allons nous approcher des collectivités locales et des autorités administratives et religieuses qui pourront beaucoup faciliter l'obtention d'informations pour étoffer la recherche

d) Les mécanismes prévus pour le suivi et l'évaluation.

Toujours dans l'approche méthodologique retenue, un suivi et une évaluation régulière des mécanismes de recherche seront réalisés durant toute la durée du projet en vue d'en mesurer l'exécution technique et financière et d'apprécier les résultats obtenus.

i. Suivi évaluation par les partenaires

L'organisation qui sera mise en place par les partenaires sera basée sur une implication des bénéficiaires à tous les niveaux dans le cadre des comités. De la sorte les populations sont associées à la planification opérationnelle, au contrôle et au suivi de l'exécution du projet. En outre, le soutien institutionnel dont dispose les partenaires sera mis à profit pour accroître les capacités d'encadrement et un suivi des activités. Seront également utilement repris ici les aspects innovants du projet, les liens éventuels (prolongements) avec des projets ou réalisations antérieurs ou en cours, mais aussi les dispositifs particuliers prévus en vue de contribuer à la promotion des APACs.

ii. Durabilité

Pour asseoir une durabilité des actions, notre approche repose sur trois facteurs extrêmement liés :

- Le développement et la promotion des ressources humaines communautaires qui doivent favoriser l'évolution progressive d'encadrement des bénéficiaires par des compétences endogènes. A ce niveau les organisations de gestion traditionnelle et/locale seront renforcées pour leur permettre de se structurer, d'être capable d'identifier leurs propres besoins et leur trouver des solutions appropriées seront des alliés de taille. Il faudra cependant les capaciter pour favoriser leur émancipation.
- Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des parties prenantes et par et principalement des femmes par des formations thématiques devra à terme renforcer la présence de ces dernières dans les instances dirigeantes ;

Les mécanismes de transfert et de pérennisation des activités du projet reposeront donc sur :

- L'amélioration des ressources locales en donnant aux différents acteurs toutes les capacités nécessaires pour mesurer leur niveau de performance au plan de la

réalisation des actions, leur expertise à développer des initiatives, les gérer et à les planifier à travers des procédés simples et maîtrisables.

- Le développement des échanges d'expériences pour favoriser le partage de savoir et savoir faire.

iii. Le Reporting

La durée du projet est de trente-six (36) mois. Elle nécessite obligatoirement à la soumission de rapport pour faciliter le suivi et la mise en œuvre. A ce propos, la durée ne fait que le schéma de production de rapports suivants :

1) Rapport Mensuel

Il est un document technique interne de la coordination en charge de la gestion du projet (Green – Sénégal) l'équipe, il fait étalage de la bonne exécution des activités du projet avec des preuves à l'appui. Les activités qui mentionnées dans ce rapport sont celles exécutées durant le mois. C'est la base d'information ponctuelle de l'équipe technique qui gère le projet. En même temps aussi que le rapport technique, le rapport financier est élaboré et permet de contrôler le niveau d'exécution des ressources économiques du projet selon la planification opérationnelle.

2) Rapports trimestriels

Il est la compilation trimestrielle des rapports mensuels. C'est ce rapport qui est remis au partenaire financier et qui indique carrément l'exécution des activités. Le rapport trimestriel financier entre aussi dans cette catégorie. La périodicité de soumission de ce rapport est important parce qu'il permet au bailleur de camper la vitesse d'exécution des activités du projet et le respect des indicateurs.

3) Rapport Annuel

Les rapports trimestriels seront compilés chaque année en un seul rapport dit annuel. Il permet aussi d'avoir une base de données sur la mise en œuvre même après l'exécution du projet. Ce sont ces rapports qui font ma synthèse finale de tout le projet selon l'ordre dans lequel il est inscrit dans le Chronogramme d'exécution.

NB : Ces livrables vont être élaborés et livrés au bailleur en fonction de la programmation des activités pendant les 36 mois prévus. Une base de données documentaire sera aussi réunie comme preuves de la bonne gestion et exécution du projet (Factures, Photos de sites, cartes, PV réunion, liste de présence, etc.).

IX. CHRONOGRAMME

Activités	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
- <i>Atelier de lancement</i>						
- <i>Identification et caractérisation des sites APAC à Thiès, Fatick, Louga, Saint Louis</i>						
- <i>Consultations sous – régionales APACs (Burkina Faso (2 sites) /Agro foresterie et Mauritanie (2sites) /Pêche)</i>						
- <i>Partage d'expériences sur les APACs et production d'un document de synthèse et publication</i>						
- <i>Organisation de forum / APACs</i>						
- <i>Création d'une Alliance des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone (APACs) au Sénégal : mise en place des organes fonctionnels et établissement d'un cahier de charge.</i>						

XI Cadre Logique

RESUME NARRATIF	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
<p>Objectif : Promouvoir le renforcement et la gestion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC) au Sénégal</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion des APACs pour une gestion durable des ressources naturelles ▪ Renforcement du comportement des populations au processus de protection et de préservation de l'environnement ▪ Un document de capitalisation sur les principes endogènes est élaboré et valorisé à partir de l'existant ▪ Un atelier de partage est tenu au profit des membres actifs des APACs est organisé pour améliorer leurs capacités <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Durée des travaux - Liste de présence dûment signées par les participants - Propositions d'amélioration et nombre d'enseignements retirés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statistiques régionales et nationales ▪ Copie des documents de capitalisation ▪ Rapports de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation de toutes les parties prenantes au projet ▪ Redondance des produits d'information avec d'autres projets
<p>Résultat 1 : Les niveaux de connaissance sur les APACs sont plus accrus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les différentes catégories d'acteurs impliqués (élus locaux, services techniques, OCB, ONG, exploitants, recherche ...) participent aux échanges et à la promotion des niveaux de gestion des APACs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation aux rencontres ▪ Liste de présences 	<ul style="list-style-type: none"> ▪
<p>Résultat 3 : Une base de données documentée sur les APACs est produite et disponible</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les résultats des investigations sur les APACs sont consignés dans un document de référence 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de travail, documents de synthèse 	
<p>Résultat 4 : Mettre en place une alliance puissante, fonctionnelle et opérationnelle regroupant les acteurs des APACs et leurs partenaires</p>	<p>Task – Force constituée des acteurs locaux des APACs</p>	<p>Existence d'une alliance structurée et des membres, PV de constitution, document conventionnel de l'alliance (Charte)</p>	

XII Budget du projet

DESIGNATION	unité	nombre	nombre sites	quantité	PU	Montant total/FCFA
A.1. Atelier de Lancement						
Restauration	jour	1	5	35	5 000	875 000
Hébergement	jour	2	5	2	30 000	600 000
Transport	jour	1	5	35	5 000	875 000
Location de Salle	jour	1	5	1	50 000	250 000
Sous total 1						2 600 000
A.2. Caractérisation des APACs à Thiès (2), Louga (1), Saint Louis (1), Fatick (1)						
	jour	180	5		1 000 000	4 000 000
Sous total 2						4 000 000
A.3. Consultations Sous – Régionale APACs (Burkina Faso /Ressources Forestières et Foncières, Mauritanie/Ressources Halieutes						
	Jour	14	6	1		4 000 000
Sous total 3						4 000 000
A.4 Partage des expériences APACs et production d'un document de synthèse						
Restauration	jour	1	5	35	5 000	700 000
Hébergement	jour	2	5	2	30 000	600 000
Transport	jour	1	5	30	5 000	600 000
Location de Salle	jour	1	5	1	50 000	250 000
Sous Total 4						2 150 000

